

APPEL À L'ACTION

**pour la protection contre
la violence basée sur le genre
dans les situations d'urgence**

Feuille de route 2021-2025

Aperçu global

Présentation

L'Appel à l'action pour la protection contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence (ci-après dénommé « Appel à l'action ») est une initiative mondiale sans précédent qui vise à transformer

radicalement la manière dont la violence basée sur le genre (ci-après la « VBG ») est abordée dans le cadre de l'action humanitaire. L'objectif est de stimuler le changement et de favoriser la responsabilisation, de sorte que chaque initiative humanitaire, dès les premières phases d'une crise, englobe les politiques, systèmes et mécanismes nécessaires pour prévenir, atténuer et lutter contre la VBG, en particulier la violence à l'encontre des femmes et des filles.

La VBG est un terrible fléau qui constitue une atteinte aux droits fondamentaux des femmes et des filles partout dans le monde. Étroitement liée aux inégalités entre les genres et aux normes structurelles dégradantes et discriminantes, elle a des conséquences sur les rapports de force ainsi que les questions de santé, de droits et de protection. Le risque de violence, d'exploitation et de maltraitance est accru pendant les situations d'urgence. Les crises affaiblissent les mécanismes nationaux tels que les systèmes sanitaires et juridiques, ainsi que les réseaux de soutien social et communautaire. L'effondrement des systèmes est susceptible de limiter l'accès aux services de santé, y compris dans le domaine de la santé sexuelle et génésique, ainsi qu'aux services juridiques, instaurant ainsi un climat d'impunité dans lequel les auteurs de violence n'ont pas à rendre compte de leurs actes¹. Bien que les femmes et les filles soient touchées de façon disproportionnée par la VBG, le risque pour les garçons et les hommes d'être victimes de violences sexuelles peut également augmenter dans les situations de crise.

La mise en place de mesures précoces et durables pour prévenir et atténuer les risques de VBG et y répondre est au cœur du mandat humanitaire. Il s'agit d'une responsabilité collective qui exige la participation de tous les acteurs du système humanitaire. Historiquement, la VBG n'était pas considérée comme une priorité dans les activités humanitaires menées pour sauver des vies. L'Appel à l'action a été lancé en 2013 pour répondre à ce problème. À la fin de l'année 2019, les partenaires mondiaux ayant répondu à l'Appel à l'action étaient plus de 80. Ces partenaires sont des États, des donateurs, des organisations internationales, des organisations non gouvernementales internationales, nationales et locales, chacun contribuant au changement dans la mesure de ses forces et de ses capacités. La carte maîtresse de l'Appel à l'action réside dans le pouvoir de l'action collective et l'engagement commun pris par les différentes parties prenantes de rendre compte des résultats obtenus. Le succès de l'Appel à l'action sera évalué à l'aune des évolutions tangibles qu'il entraînera dans la vie des femmes, des filles, des familles et des communautés touchées par les crises.

Feuille de route de l'Appel à l'action

Une feuille de route établie sur cinq ans² oriente les travaux du partenariat. Cette feuille de route représente la vision commune des partenaires vis-à-vis d'un système humanitaire qui aborde de manière globale la VBG et promeut l'égalité des sexes dans toutes les phases de l'intervention. Récemment mise à jour pour la période 2021-2025³, elle s'appuie sur les réalisations et les enseignements tirés des cinq dernières années et aborde les lacunes existantes qui nécessitent une intervention urgente. Elle conserve dans une large mesure la substance de la finalité et des objectifs de la feuille de route initiale. En outre, cette feuille de route présente les principes fondamentaux qui constituent la pierre angulaire des efforts collectifs du partenariat et sont essentiels à la réalisation de la vision de l'Appel à l'action.

1 Normes minimales interorganisations pour la programmation d'actions de lutte contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence, page V, <https://www.unfpa.org/minimum-standards>

2 Appel à l'action pour la protection contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence, feuille de route 2021-2025 (2020), <https://www.calltoactiongbv.com/what-we-do>

3 Sous la houlette du gouvernement du Canada, la Women's Refugee Commission (Commission des femmes pour les réfugiés) a impulsé l'élaboration de la feuille de route 2021-2025 dans le cadre d'une consultation avec le partenariat associé à l'Appel à l'action.

Principes fondamentaux

- La reddition de comptes auprès des populations touchées est primordiale pour la mise en œuvre de l'Appel à l'action. La participation significative et le leadership des populations touchées, en particulier les femmes et les filles, doivent être garantis.
- La VBG et les inégalités entre les genres sont inextricablement liées. Pour mettre fin à la VBG, une égalité systémique entre les femmes et les hommes doit être établie.
- Le sort des femmes et des filles constitue la priorité de l'Appel à l'action en raison du risque avéré de VBG plus élevé qu'elles encourent, de la discrimination considérable qu'elles subissent et des manquements en matière d'accès sûr et équitable à l'aide humanitaire dont elles pâtissent.
- Une approche intersectionnelle est essentielle à une programmation axée sur les victimes qui soit efficace. Cela nécessite de comprendre dans quelle mesure les divers éléments des identités politique et sociale d'une personne peuvent s'associer ou se croiser et augmenter ainsi les risques en matière de protection.
- L'engagement, le leadership et la participation des organisations locales et des dirigeants locaux, en particulier les femmes et les organisations de femmes, conditionnent l'efficacité de l'action humanitaire.
- L'action collective et la responsabilisation durables de l'ensemble des partenaires du système humanitaire, et ce, à tous les niveaux et dans tous les secteurs, sont essentielles pour atteindre la finalité de l'Appel à l'action.

Plan d'action

Le Plan d'action constitue l'élément central de la feuille de route. Il expose les résultats et domaines d'action transformatrice prioritaires pour atteindre la finalité et les objectifs de l'Appel à l'action. Les parties prenantes s'engagent à faire progresser les domaines d'action clés en fonction de leurs rôles, de leurs responsabilités et de leurs capacités.

Finalité

La finalité de l'Appel à l'action est de provoquer le changement et de favoriser la responsabilisation au sein de la sphère humanitaire afin que chaque action humanitaire comprenne, dès le départ, les politiques, systèmes et mécanismes nécessaires pour dispenser des services sûrs et complets aux personnes touchées par la VBG, pour prévenir la VBG et pour en atténuer les risques, en particulier la violence faite aux femmes et aux filles.

Objectifs

1. Établir des services et des programmes spécialisés qui soient accessibles à toute personne touchée par la VBG et qui soient disponibles dès le début d'une urgence.
2. Intégrer et mettre en œuvre des mesures pour prévenir la VBG et en atténuer les risques à tous les niveaux et dans tous les secteurs d'intervention humanitaire, dès les premiers stades d'une situation d'urgence et tout au long du cycle du programme.
3. Intégrer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles à travers des actions humanitaires.

Résultats de la feuille de route

Pour réaliser la finalité et les objectifs de l'Appel à l'action, les résultats présentés ici doivent être atteints. Ils ont été actualisés en consultation avec les partenaires de l'Appel à l'action afin de refléter les réalités actuelles. Chaque résultat est associé à un domaine d'action clé. Les partenaires prennent des engagements mesurables dans certains domaines d'actions clés et rendent compte des progrès effectués publiquement et annuellement. Le cadre de suivi de cette feuille de route comprend également des indicateurs de résultats, composés de repères et de cibles mesurés et communiqués chaque année.

Résultat 1. Cadre politique et capacité

Les acteurs travaillant dans des contextes humanitaires disposent des politiques et des capacités institutionnelles et systémiques pour lutter contre la VBG, promouvoir l'égalité des sexes et garantir la responsabilisation.

Résultat 2. Coordination

Grâce à une coordination efficace au sein du secteur de la VBG ainsi qu'avec les autres acteurs concernés, l'action et la responsabilisation permettront de prévenir ce type de violence et d'y répondre, à tous les niveaux.

Résultat 3. Données, évaluation et analyse

Les données concernant la VBG et l'égalité des sexes sont collectées, partagées, stockées et analysées en concertation avec des experts en matière de VBG et de questions liées au genre, et permettent d'étayer les décisions relatives à la planification, à la programmation et au financement humanitaires⁴.

Résultat 4. Financement

Un financement suffisant est assuré, à chaque phase de l'intervention d'urgence, pour le personnel, les interventions, les initiatives et les programmes de lutte contre la VBG et en faveur de l'égalité des sexes.

Résultat 5. Programmation spécialisée dans la lutte contre la VBG

Des programmes de prévention et d'intervention en matière de VBG, y compris des services spécialisés, qui répondent aux normes minimales interorganisations pour la programmation d'actions de lutte contre la VBG dans les situations d'urgence, sont mis en œuvre à chaque phase de l'intervention.

Résultat 6. Atténuation des risques de VBG

L'atténuation des risques de VBG et la promotion de l'égalité des sexes sont efficacement intégrées dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes à travers tous les secteurs humanitaires, conformément aux Directives du CPI pour l'intégration d'interventions ciblant la VBG dans l'action humanitaire.

⁴ Conformément aux normes interorganisations établies, les initiatives contre la VBG doivent être entreprises dès le début d'une intervention humanitaire, sans tenir compte de la disponibilité immédiate des données. En effet, la VBG survient dans toutes les situations de crise, mais il existe de nombreux obstacles à la production de rapports en temps opportun.

Conditions d'adhésion

Pour répondre à l'Appel à l'action, les parties prenantes soutiennent la finalité, les objectifs et les principes fondamentaux de l'initiative. Les membres du partenariat doivent également adopter et mettre en œuvre les politiques de l'organisation sur la VBG et l'égalité des sexes dans l'action humanitaire et sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Dès qu'ils rejoignent l'Appel à l'action, les partenaires doivent avoir déjà mis ces politiques en place ou s'être engagés en ce sens. Tous les partenaires doivent prendre au moins deux engagements publics au titre de la feuille de route, et rendre compte chaque année des progrès accomplis. De plus, ils doivent contribuer au travail collectif de l'initiative, notamment en participant aux réunions du groupe de travail et à la réunion annuelle des partenaires, dans la mesure des ressources disponibles. Des informations supplémentaires sur les modalités d'adhésion à l'Appel à l'action sont disponibles sur le site Internet.

L'Appel à l'action entend mobiliser davantage de partenaires, en particulier des gouvernements, organisations de femmes et autres groupes de la société civile en provenance des zones touchées par des crises et exposées aux catastrophes naturelles.